

Communiqué de presse

Le commerce de gros, maillon essentiel de l'économie représentant 43% de la valeur ajoutée du commerce, dévoile ses propositions pour le prochain quinquennat

Paris, le jeudi 10 février 2022,

Au terme de deux années de pandémie ayant prouvé l'agilité du secteur, les 150 000 entreprises du commerce de gros, représentées par la Confédération du Commerce de Gros (CGI) et ses 32 fédérations adhérentes, présentent leurs contributions au débat en vue de l'élection présidentielle d'avril 2022. Positionnées au cœur d'enjeux sociétaux multiples, la CGI et ses fédérations entendent défendre des propositions concrètes autour de 4 chantiers phares : mise en œuvre d'une logistique urbaine réaliste, simplification du cadre fiscal et juridique, prise en compte pragmatique des sujets liés à l'environnement et stabilisation de la formation professionnelle. Ces propositions permettront aux grossistes de développer davantage les mobilités durables et l'économie circulaire, de renforcer la sécurité et la traçabilité des produits, tout en favorisant la création d'emplois et la promotion interne.

« Maison de fédérations » qui regroupe les 32 organisations professionnelles « métiers » des grossistes et professionnels du négoce, la CGI porte la voix **de près d'1 million de salariés** mobilisés au cœur des territoires pour fournir au quotidien les collectivités, les commerces de détail, les chantiers, les restaurants, les pharmacies, les garages, etc. Clefs de voûte des échanges économiques, les grossistes proposent aux candidats à la présidentielle de **mettre en œuvre un nouveau pacte public-privé rassemblé autour de 4 chantiers prioritaires** :

1/ Mettre en œuvre une logistique urbaine réaliste

80% de la clientèle professionnelle des grossistes se trouve en centre-ville. À l'heure où les confinements successifs ont montré l'attachement des Français envers leurs commerces de proximité, les grossistes appellent à la mise en œuvre d'une logistique urbaine réaliste, qui garantisse l'accès de nos professionnels aux centres-villes. Concrètement, les grossistes proposent de :

- Sanctuariser d'ici à 2024 des aires urbaines de livraison et autoriser les opérateurs à accéder aux zones à faibles émissions (ZFE-M) des métropoles de plus de 150 000 habitants ;
- Déployer des chartes de logistique urbaine durable *via* le programme InTerLUD pour renforcer des espaces de dialogue entre les pouvoirs publics et les acteurs économiques privés ;
- Créer un observatoire national de la logistique (proposition du rapport Idrac/Jean/Bolzan) pour donner une hauteur de vue propice à un pilotage stratégique de l'activité ;
- Favoriser une offre de véhicules propres et l'accompagner par des aides financières et fiscales.

2/ Simplifier le cadre fiscal et juridique

En matière commerciale, au moins 6 lois impactant directement les grossistes ont été adoptées au cours des 8 dernières années. Les entreprises du commerce de gros, à l'instar des autres entreprises françaises, ont besoin d'une plus grande stabilité et pérennité du corpus juridique. Concrètement, les grossistes proposent de :

- Supprimer les trois impôts de production que sont la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) et la cotisation foncière des entreprises (CFE) ;

- Garantir une stabilité juridique suite à la publication d'une nouvelle loi ou d'un nouveau texte réglementaire pour permettre aux entreprises d'engager les transformations ;
- Pérenniser notamment les règles applicables aux grossistes en matière de négociations commerciales (obligations et formalisation contractuelle du titre IV du livre IV du code de commerce).

3/ Répondre aux enjeux environnementaux

Le commerce de gros est un secteur engagé dans une trajectoire environnementale vertueuse, mais les entreprises qui le composent doivent pouvoir opérer les transformations et changements requis de manière pragmatique. Concrètement, les grossistes proposent de :

- Laisser un temps suffisant aux entreprises pour opérer les transformations et investissements nécessaires pour satisfaire aux exigences environnementales ;
- Fixer des modalités pratiques adaptées aux distributeurs professionnels pour les REP des filières à venir ;
- Accompagner systématiquement les entreprises dans la mise en œuvre des nouveaux dispositifs environnementaux, dès lors qu'ils nécessitent des investissements lourds pour les opérateurs économiques.

4/ Stabiliser la formation professionnelle

Le commerce de gros est un secteur pourvoyeur d'emploi, avec environ 85 000 nouveaux recrutements par an et 19,5% des entreprises de la branche qui recrutent en contrat d'apprentissage. Il est désormais nécessaire d'aller plus loin en matière de formation des salariés. Concrètement, les grossistes proposent de :

- Réaliser un bilan de l'impact réel de la contribution unique à la formation professionnelle pour les entreprises ainsi que les dispositifs et, le cas échéant, réorienter la répartition des fonds ;
- Rapprocher l'offre (école) de la demande (entreprise) *via* le développement de partenariats et une mobilisation des régions pour répondre aux défis de l'orientation des jeunes ;
- Faire connaître aux entreprises l'offre de formation en matière d'alternance en procurant une visibilité nationale aux différents centres de formation d'apprentis (CFA) existants ;
- Tenir compte, à travers une exonération ou un crédit d'impôt, des investissements déjà réalisés par les entreprises en termes de formation et d'apprentissage.

Philippe Barbier, Président de la CGI : « *Nous souhaitons que les candidats à l'élection présidentielle entendent nos demandes, car à la clé, c'est de la valeur ajoutée qui pourra être libérée pour l'ensemble de notre secteur. Nos propositions sont axées autour de l'emploi, de la mobilité, de l'économie circulaire... avec l'ambition d'être une filière engagée et contributive pour notre économie ! Avec ces propositions, nous portons un véritable discours de la méthode : les pouvoirs publics doivent être à l'écoute des entreprises privées pour parvenir à établir une concertation public-privé profitable à tous* »

À propos de la CGI

À travers l'union de 32 fédérations de la branche, la CGI, Confédération Française du Commerce de Gros et International, est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble du négoce : biens d'équipement interindustriels, biens de consommation non-alimentaires et alimentaires. La CGI représente 150 000 entreprises partout en France (dont 95% de PME), 970 000 salariés et près de 830 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Le secteur recrute chaque année 85.000 personnes et mobilise 60 000 camions. Plus d'informations : www.cgi-cf.com